



BT/DA
26
143
BR

RÉFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHIVISTIQUE AU BRÉSIL

par Norma de Góes Monteiro *

1. Introduction

Dans cet article, on prétend analyser l'enseignement de l'archivistique au Brésil, tant sous l'aspect de sa structure et de son fonctionnement, que sous celui d'une évaluation des résultats atteints dans la formation de professionnels capables de répondre aux demandes, voire aux exigences d'un pays sans tradition d'archivage de son patrimoine en documents qui s'est vu dans l'obligation de porter son attention sur l'immense masse de documents créée au cours de son développement économique dès la seconde moitié du siècle.

Le Brésil présente des particularités propres en ce qui concerne la formation des professionnels des archives. A l'encontre de la tradition hispano-portugaise qui maintient en relation étroite la formation des archivistes et celle des bibliothécaires, chez nous l'enseignement en archivistique s'est structuré indépendamment en tant que cours supérieur universitaire, s'éloignant ainsi des trois systèmes d'organisation en vigueur jusqu'alors: une école liée à une grande institution d'archives, en cours placé sous la responsabilité des départements d'Histoire des universités, et enfin des centres d'archivistique associés à des écoles de bibliothécaires.

Ce fut l'avis de droit 212 du 7 mars 1972 émis par le Conseil Fédéral de l'Education qui donna aux universités brésiliennes l'autorisation d'organiser, suivant des programmes spécifiques, des cours d'archivistique à un niveau supérieur, usant des ressources matérielles et du personnel disponibles.

*Membre effectif du Comité de Formation Professionnelle du C.I.A.
en tant que représentante de l'A.L.A.

DOC-AV
0081
ARQ
ex.fr.

DOC.AV.0081
ARQ
ex.fr.

Deux ans plus tard, ce même Conseil Fédéral de l'Education, par sa résolution 28 du 13 mai 1974, fixait le contenu minimal et la durée du cours d'archivistique. Le cours devrait au minimum comprendre les branches suivantes: Introduction au Droit, Introduction à l'Histoire, Notions de Contabilité, Notions de Statistiques, Archivistique (I à IV), Documentation, Introduction à l'Administration, Histoire administrative, économique et sociale du Brésil, Paléographie et Diplomatique Introduction à la communication, Notariat, Langue étrangère moderne.

La durée du cours a été fixée à 2.160 heures heures, réparties sur trois à cinq années, lesquelles comprennent un stage supervisé dans une institution spécialisée, occupant 10% du total d'heures prévu.

Outre le titre générique d'archiviste, les universités pourront créer des titres spécifiques dans le domaine des archives historiques, officielles, d'entreprise, scolaires, scientifiques, etc., moyennant l'approfondissement des études dans les domaines correspondants aux branches déjà prévues, ou dans des branches qui seraient incluses dans les cursus complets.

C'est en suivant ces paramètres que furent créés des cours à l'Uni-Rio en 1977, à l'Université Fédérale de Santa Maria du Rio Grande do Sul en 1977, ainsi qu'à l'Université Fédérale Fluminense de Rio de Janeiro en 1978, afin de former des professionnels des archives.

Un autre avis de droit, le n° 249 daté de 1972, créa le cours d'archivistique au niveau secondaire, formant des techniciens des archives. Néanmoins, au contraire des cours supérieurs implantés avec succès dès 1977, ce fut un échec. Ces cours techniques souffrirent du manque d'intérêt de la part tant des écoles publiques que des écoles privées, malgré la loi 5.540 de 1968, qui réforma l'enseignement au Brésil, proposant la création de cours "professionnalisants" pour tout l'enseignement secondaire.

Les résultats ont été si négatifs que l'on a récemment aboli ces cours "professionnalisants" au niveau secondaire, en ne le conservant que dans les écoles techniques officielles. C'est

pourquoi la profession de technicien-archiviste n'existe pratiquement pas dans le pays, bien qu'ayant été réglementée par la loi n° 6.546 du 4 juin 1978 et introduite dans les services publics fédéraux par la loi n° 7.446 du 20 novembre 1985.

Il convient de signaler qu'outre le contexte favorable à la création de nouveaux cours et à la reformulation d'autre cours pour répondre à la demande économique et sociale du Brésil, et cela surtout dans les années 70, c'est aussi le travail opiniâtre de l'Association des Archivistes Brésiliens auprès des organes du gouvernement qui a permis de formuler et de créer un cours d'archivistique au niveau académique.

2. LA RÉALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT: LES DÉFICIENCES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES.

La situation en ce qui concerne le personnel qualifié dans le domaine des archives est toujours grave, malgré les immenses efforts déjà consentis. A la source de ces difficultés se trouvent le manque de traditions dans le travail d'archives, la conception même de ce qu'est un archiviste et le hiatus existant entre l'enseignement et la recherche.

Les archives publiques n'ont pas su se créer une tradition de travail capable de susciter la formation d'un corps technique qui puisse, lors de l'implantation des cours d'archivistique, assurer un rôle d'enseignement. Ces spécialistes, de par leurs activités, y seraient plus à même que d'autres provenant de domaines connexes.

Les Archives Nationales, créées pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, organe suprême des archives brésiliennes, en sont un exemple. Lors de leur passage par l'institution, rares furent les dirigeants qui se soucièrent de créer des cours de formation ou de perfectionnement pour répondre aux besoins des employés ou même d'autres institutions publiques, dans le but de les rendre plus aptes à mettre en pratique les principes et les techniques des

archives. Le décret 9.197 du 9 février 1911 avait créé pour la première fois aux Archives Nationales un cours de Diplomatique, où seraient enseignées la paléographie, la chronologie, la critique historique, la technologie diplomatique ainsi que les règles du classement; de ces cours se chargeraient les fonctionnaires eux-mêmes, à raison d'une fois par semaine.

Du fait que peut-être ce cours n'avait guère eu de succès où qu'il n'avait fonctionné que de façon précaire, la question revint sur le tapis en 1922 et 1938, lorsque les Archives Nationales étaient dirigées par Alcides Bezerra. Homme d'une grande érudition, il s'efforça de mettre en valeur les professions des archives en créant des cours techniques par le décret 15.596 du 2 août 1922, intégrés au Règlement des Archives Nationales en 1929 (articles 72 à 88). Ces cours étaient destinés à ouvrir aux candidats des postes aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale, ainsi qu'au Musée National d'Histoire.

En 1930 il soutenait fermement que les cours devraient être intégrés à l'Université de Rio de Janeiro, à l'état de projet à l'époque. En 1932 il défendit la création d'un cours technique autonome pour les Archives Nationales, en égard au fait que la Bibliothèque Nationale et le Musée National d'Histoire avaient fondé leurs propres cours de manière indépendante. Dans son exposé au Gouvernement, il justifiait son idée par le fait qu'il importait qu'un archiviste pût allier ses connaissances humanistes à un savoir technique. Ce Gouvernement Provisoire, qui avait rendu tant de services au développement culturel du pays, se montra insensible aux demandes d'Alcides Bezerra qui, jusqu'à la fin de son mandat aux Archives Nationales, n'eut de cesse d'insister sur la nécessité de la formation du personnel.

C'est avec José Honório Rodrigues, directeur de 1958 à 1962, que les Archives Nationales se soucièrent à nouveau de la formation de leur personnel. En procédant à la réforme de leur régime interne en 1958, on leur permit de mettre en place des cours de formation pour aides-archivistes et de perfectionnement pour archivistes. Outre ces cours, José Honório Rodrigues introduisit dans le pays, par le biais de traductions, une

littérature spécialisée. Ce fut donc à partir de 1959 que les cours aux Archives Nationales devinrent réguliers. Dès le début des années 70 on y donnait déjà des cours détachés pour techniciens d'archives, d'une durée de 4 mois, destinés à un personnel possédant un niveau d'instruction primaire, ainsi qu'un cours permanent en archives visant un personnel ayant un niveau d'instruction secondaire, celui-ci sur une durée de 2 ans.

Suite à la création du cours supérieur d'archives en 1972, l'Université Fédérale de Rio de Janeiro et les Archives Nationales signèrent une convention accordant aux Archives Nationales un mandat universitaire en vue de mettre sur pied un cours Permanent des Archives, convention publiée dans le Journal officiel de L'Union du 25 octobre 1973. Enfin, en mars 1977, le cours des Archives Nationales s'est intégré à l'Uni-Rio, en conformité du curriculum minimal approuvé en 1974.

L'expérience d'un enseignement professionnel aux Archives Nationales a été utile du fait qu'elle a formé ses fonctionnaires aux principes et aux techniques de l'archivistique. Néanmoins, cette expérience n'a pas suffi à former un personnel technique capable d'assurer un enseignement supérieur en archivistique, selon les normes exigées par la législation universitaire. En ce qui concerne les autres archives publiques du pays, on a plutôt recouru à l'improvisation qu'à une méthode de travail.

Quant à la question de comment concevoir ce qu'est un professionnel des archives, elle doit tenir compte du fait que l'archiviste n'est pas un simple manipulateur de techniques; C'est un professionnel qui a besoin de posséder une culture générale et une sensibilité historique, car la conservation du patrimoine des documents d'un pays dépend de son action et de son bon sens. Cette culture générale doit refléter ses propres connaissances scientifiques tant théoriques que pratiques quant au domaine auquel il va se vouer; en effet, le champ d'action de l'archivistique est aussi diversifié que l'est la connaissance humaine.

Comme le dit Michel Cook ¹, il y a une différence

fondamentale entre l'éducation et la formation, lorsque l'on considère les divers niveaux d'activité professionnelle. Toutes deux sont importantes: la formation concerne la transmission des outils nécessaires aux procédés utilisés dans un service d'archives, et se destine à garantir que ces procédés soient efficaces, correctement planifiés et ad hoc quant à leurs buts; l'éducation est quelque chose de plus profond et d'une portée plus grande. Il est probable qu'à long terme la tâche la plus importante des archivistes soit d'évaluation et de sélection. Pour ce faire, il faudra être attentif à des suggestions quant aux valeurs d'ordre administratif, fiscal ou juridique des documents. Pourtant, lorsqu'il s'agit de juger de leur valeur permanente, les archivistes doivent se fier à leur propre expérience, à leur perception et à leur culture générale. Ce sont ces facteurs que l'on doit comprendre comme faisant partie de l'éducation.

Si l'expérience, la perception et la culture générale sont des valeurs que l'on acquiert par le mûrissement et la familiarisation, il s'avère que la formation professionnelle de l'archiviste présente, dans le cas du Brésil, des distorsions pour des motifs que je vais exposer.

On peut retenir de l'analyse du cursus minimal proposé par le Conseil Fédéral de l'Education deux principes orientant sa conception: 1) répondre, en mettant l'accent sur la formation de professionnels des archives courantes, à une demande qui lors de la création du cours se faisait pressante étant donné la croissance accélérée de la bureaucratie au Brésil; 2) mettre à profit la structure universitaire déjà implantée et le corps enseignant existant, provenant de branches connexes telles que le droit, l'administration, les communications, l'histoire, les statistiques, la comptabilité, les lettres, les études pour bibliothécaires, entre autres. L'acquisition des connaissances pratiques et théoriques des principes et des procédés de l'archivistique, qui devrait constituer le noyau du cours, a été reléguée au second plan par rapport aux branches connexes, vu le manque d'enseignants qualifiés en archivistique.

L'absence de traditions d'un enseignement de l'archivistique dans le pays, l'existence d'une structure universitaire qui permettait d'improviser des cours en fonction des moyens disponibles tant en personnel qu'en matériel, ainsi qu'une conjoncture nationale favorable ont sans doute été les facteurs responsables de cette distorsion dans la formation du professionnel des archives.

Un enseignement basé sur une conception partielle du processus d'archivage avec un accent particulièrement mis sur les archives courantes, un choix de disciplines qui se partagent entre des "notions" et des "introductions" aux sciences étudiées, pour lesquelles on n'acquiert même pas les outils minimaux respectifs, enfin le caractère précaire des matières et des programmes d'archivistique ² proprement dite, tout cela résulte en une formation insuffisante du personnel provenant de l'université, ne lui permettant plus d'assumer toutes les fonctions auxquelles il serait destiné.

La troisième difficulté découle d'une faute souvent commise dans le domaine de la formation à l'université: absence de liens entre enseignement et recherche, entre théorie et pratique. Pour dominer des connaissances scientifiques ou techniques, il faut que l'enseignement et la recherche se développent côte à côte, car l'un ne peut se réaliser sans l'autre. Pour être capable de "transmettre" les connaissances, il faut dominer le "savoir-faire" de la connaissance.

Or l'enseignement des archives au Brésil est essentiellement théorique, car les professeurs des disciplines d'archivistique n'ont pour la plupart aucune expérience de travail aux archives. Même le stage supervisé des étudiants, obligatoire et équivalent à une charge horaire de 10% de la totalité du cours, n'est constitué le plus souvent que d'un séjour en ordre dispersé d'une durée de quelques jours dans plusieurs secteurs d'archives, aussi bien publiques que privées. Les conseils que les stagiaires reçoivent, quand ils en reçoivent, leur sont donnés par les archivistes de l'institution qui les accueille, cela généralement

sans aucun lien avec une supervision académique propre à une évaluation du rendement. Il n'y a pas, à l'issue du cours, d'exigence d'un travail de conclusion qui démontre une application des connaissances théoriques et pratiques acquises.

Un cours d'archivistique, pour être couronné de succès, requiert un laboratoire, qui devrait être constitué des archives de l'université elle-même. Un travail de concert entre professeurs et élèves est de la plus grande importance pour le développement des techniques des archives. Ce n'est qu'ainsi que le Brésil pourra augmenter son corps enseignant et créer des méthodes d'archivistique propres, enracinées dans sa réalité.

L'enseignement de l'archivistique au Brésil est en train de vivre un moment crucial. Un cadre favorable aux professions des archives s'y dessine, malgré la conjoncture difficile par laquelle passe le pays. La création d'une carrière d'archiviste au sein des services publics fédéraux, le souci démontrés d'une part par les gouvernements des Etats de moderniser leurs archives publiques, d'autre part par les entreprises d'Etat et privées d'organiser leurs centres de mémoire ou de documentation, tout cela exige impérativement un personnel qualifié dans le domaine des archives.

Avec ses trois cours de niveau supérieur, formant en moyenne près de 25 professionnels par année, habilités principalement au traitement des archives courantes, l'université ne saurait répondre à la demande diversifiée qui se fait jour.

Quel chemin suivre?

La spécialisation à un niveau de troisième cycle serait la voie la plus adéquate à la formation de l'archiviste. Non seulement cela résoudrait le problème de la durée du cours, qui serait alors moins long et qui par conséquent répondrait plus rapidement à la demande du marché, mais aussi cela permettrait de former des volées constituées de licenciés qui apporteraient avec eux un bagage de connaissances scientifiques et culturelles plus consistant, et d'en faire des professionnels mieux préparés. Au cours de leur spécialisation ils ne recevraient que des

connaissances spécifiques de leur domaine d'archivistique, enseignement qui serait associé à une pratique intensive dans des dépôts d'archiver. C'est ainsi que l'on formerait des archivistes capables d'assumer avec profit la préservation du patrimoine en documents du pays, et cela en une période d'études plus brève.

L'université elle-même commence à se montrer sensible à cette question, et adopte la spécialisation à un niveau de troisième cycle, dans le but de répondre à cette demande croissante. C'est ainsi que quatre cours se trouvent déjà en fonctionnement: celui de l'Uni-Rio, avec spécialisation en Mise en place, Description et Recherche dans les Archives Publiques pour un total de 450 heures (315 heures théoriques et 135 heures pratiques); celui de l'Université de São Paulo (U.S.P.), avec spécialisation en Organisation d'archives, pour un total de 400 heures (240 heures théoriques et pratiques ainsi que 160 heures de stages); celui de l'Université Fédérale de Santa Catarina (U.F.S.C.), sur le modèle de l'Université de São Paulo; et enfin celui de l'Université Fédérale Fluminense (U.F.F.), lui aussi avec spécialisation en Organisation d'archives, pour un total de 400 heures de cours théoriques, ce cours se destinant en effet principalement aux licenciés en archivistique ou en d'autres disciplines, mais qui sont employés dans des archives. Dans cette Université il est indispensable de présenter un travail sur un thème des archives pour être admis au cours de spécialisation si l'on n'est pas licencié en archivistique. On suppose donc ainsi que le personnel qui travaille aux archives n'a pas besoin de leçons pratiques, celles-ci étant remplacées par des visites d'institutions d'archives. Sont en phase d'étude pour être prochainement installés les cours de spécialisation de l'Université de Brasilia (UnB) et de l'Université de Campinas (Unicamp) dans l'Etat de São Paulo. Dans les deux cas sera adopté le modèle de l'U.S.P.

Une critique peut être faite sur ces cours de spécialisation en archivistique quand au petit nombre d'heures consacré à la formation d'un professionnel, si l'on tient compte du fait

qu'outre les leçons théoriques, ces cours réservent une partie de l'horaire pour des leçons pratiques et/ou pour des stages. Cette situation est due au fait d'une part que l'université a intérêt à concentrer l'enseignement sur une période de courte durée allant de trois à huit mois, afin de lancer sur le marché du travail un plus grand nombre de professionnels, compte tenu du fait que la législation brésilienne exige un minimum de 360 heures dans la formation d'un spécialiste; par ailleurs il est impossible d'ignorer dans notre réalité socio-économique la restriction imposée à l'étudiant qui se forme dans cette spécialisation, à savoir qu'il doit survivre en payant de sa poche, en l'absence de bourses d'étude ou d'autres formes d'aide semblables.

Le corps enseignant du troisième cycle en archivistique est composé de professeurs provenant de disciplines connexes, pour la plupart titulaires de maîtrises ou de doctorat, ainsi que d'archivistes dont le savoir est reconnu par la communauté académique. Pour la plupart, ces professionnels ont suivi des cours de spécialisation à l'étranger et en outre occupent des places importantes dans des institutions d'archives publiques ou privées.

A court terme, le troisième cycle avec spécialisation en archivistique représente, pour notre réalité d'ici, une solution pour l'enseignement dans ce domaine, à condition cependant que l'on procède à sa reformulation, de manière à mieux équilibrer pratique et théorie.

Enfin, l'un des problèmes les plus graves qui touche l'ensemble de l'enseignement de l'archivistique réside dans la carence bibliographique dans ce domaine. Les bibliothèques universitaires brésiennes sont indigentes en ce qui concerne la littérature disponible sur les archives. Considérée par l'université comme une discipline mineure, l'archivistique ne dispose pas des ressources nécessaires à l'acquisition de publications spécialisées, ressources généralement canalisés vers les cours considérés comme nobles. Faute de littérature étrangère et vu la pauvreté de la production brésilienne dans ce domaine



les cours d'archivistique en sont réduits à utiliser quelques manuels classiques et des publications traduites il y a près de trois décennies par les Archives Nationales.

3. ARCHIVES NATIONALES: UNE PROPOSITION DE SPÉCIALISATION

La modernisation des Archives Nationales, mise en oeuvre depuis 1981, a démontré la nécessité de créer un encadrement technique spécialisé afin de mener à bien les changements qui se faisaient urgents pour que l'institution puisse assumer, de fait, le rôle qui lui revenait de droit. La formation de ces spécialistes s'est faite dans un laboratoire, les Archives Nationales elles-mêmes, où se sont alliées la théorie et la pratique, et a abouti au déplacement de leur siège, au début de 1985, ce qui constitue un exemple de la compétence et de la capacité de leur équipe technique. Si le déplacement a permis de nombreux progrès théoriques et pratiques, cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus rien à faire. Le fait de faire face aux défis nous montre combien il reste encore à faire.

La reconnaissance internationale de ce travail a amené l'Unesco à choisir les Archives Nationales pour y faire siéger le projet-pilote de modernisation des archives historiques traditionnelles, ce qui s'est traduit par un appui politique et par une petite aide financière.

En avril 1985 est arrivé au Brésil Charles Kecskeméti, secrétaire-exécutif du Conseil International des Archives (C.I.A.) avec la mission de faire un diagnostic des problèmes concernant la formation du personnel dans le domaine des archives, but principal du projet-pilote de l'Unesco pour les années 1986-87. A sa suggestion, les Archives Nationales ont élaboré des questionnaires spécifiques dont l'objectif était d'obtenir des données sur la situation des ressources humaines dans le domaine des archives au Brésil. Ces questionnaires ont été envoyés aux 24 archives publiques des Etats brésiliens, puisque celles-ci représentent - ou devraient représenter - le marché du travail

naturel des professionnels dans ce domaine, ainsi qu'aux trois universités qui offrent des cours d'Archivistique et à leurs conseils étudiants qui produisent la force de travail destinée à répondre aux besoins du marché.

En tenant compte de l'analyse des réponses envoyées par les institutions universitaires et par les archives, des examens faits sur place, des visites auprès de certaines archives publiques des Etats-membres de la Fédération, ainsi que des débats avec les coordinateurs des cours supérieurs d'Archivistique sur la situation de l'enseignement, le secrétaire-exécutif du C.I.A. a présenté aux Archives Nationales, et ce fut la conclusion de son diagnostic, l'alternative suivante: soit le Brésil ne formerait pas d'archivistes de haut niveau, soit les Archives Nationales devraient s'en charger.

A la fin de sa mission, Kecskeméti a proposé la réalisation d'un "atelier de réflexion", pendant lequel avec l'aide de deux médiateurs internationaux, serait préparé le curriculum, avec les programmes des cours, d'un cours de base de capacité professionnelle, donné par les Archives Nationales. En vue d'organiser la discussion on a suggéré l'établissement de rapports comprenant le contenu des programmes et leur justification, la méthodologie de l'enseignement, le nombre d'heures prévues et la bibliographie, relatifs aux domaines majeurs de l'Archivistique et domaines similaires, dont la familiarisation est indispensable à la bonne marche du travail de l'archiviste. Pour chaque thème a été désigné un rapporteur.

Les Archives Nationales, au moyen du système National des Archives, avaient déjà eu du succès en des cours donnés à des archivistes de l'Administration fédérale. Cependant, ce ne fut que lors du 1er. Stage National des Archives, proposé à des fonctionnaires des archives publiques des Etats-membres de la Fédération et ayant eu lieu à Rio de Janeiro pendant le second semestre de 1985, que l'on constata la possibilité réelle de moderniser les archives publiques brésiliennes par un entraînement professionnel effectué sous la direction de techniciens des Archives Nationales. Entre le 17 et le 26 mars 1986 a eu lieu

l'"atelier de réflexion", au siège des Archives Nationales, les médiateurs invités étant José Manuel Matta Castillón, directeur-général des Archives d'Etat d'Espagne, et Charles Dollar, directeur-assistant du Département de Recherches des Archives Nationales des Etats-Unis.

A la fin des travaux, les conclusions ont mérité l'immédiate adhésion des Archives Nationales. L'expérience de l'enseignement que l'institution possédait alors était modeste, comparée à la proposition du cours prévu par l'atelier. En plus des Brésiliens, les Archives Nationales devraient, en principe, se disposer à accueillir des stagiaires étrangers, en particulier des Latino-américains et des Africains lusophones.

Du 16 au 18 juin de l'année en cours a eu lieu au siège un séminaire latino-américain, où étaient présents le président et la secrétaire-exécutif du C.I.A., la nouvelle directrice-générale des Archives d'Etat d'Espagne, le directeur de l'Ecole des archivistes de La Haye, les professeurs d'Archivistique et des directeurs de quelques archives nationales d'Amérique Latine. Au cours de ce séminaire a été confirmée la création aux Archives Nationales d'un cours de spécialisation en Archivistique. Ce cours, dont le but est la formation d'archivistes de l'Administration à ses trois niveaux politiques - fédéral, des Etats-membres et municipal - sera ouvert aux pays latino-américains et lusophones d'Afrique, pour tenter une standardisation terminologique, fonctionnelle et technique. Les Archives Nationales seront le grand laboratoire, sans exclure d'autres archives qui, de par leur spécificité, pourraient ajouter des connaissances techniques à celles acquises lors du travail quotidien aux archives.

Les matières qui composent le curriculum seront groupées en trois modules: le premier, destiné aux matières techniques (Archivistique générale, Documentation spéciale); le deuxième, voué à l'enseignement des sciences interprétatives (sciences auxiliaires de l'Histoire, Histoire des institutions et sa production documentaire, Etude des structures administratives); le troisième, composé de matières d'appui au travail des archives

(conservation et restauration, bibliographie et sources des documents, diffusion culturelles et scientifiques, planification et gestion des archives, informatique). Le nombre d'heures total sera de 720 heures, sur quatre mois, dont 360 destinées aux classes théoriques et 360 au stage.

Le cours offrira vingt places distribuées comme suit: 15 pour les Brésiliens, 3 pour les Latino-américains et 2 pour les Africains lusophones. On exigera des candidats une formation universitaire, une expérience professionnelle et le rattachement à une institution. Le corps des professeurs sera constitué de techniciens des Archives Nationales et de lecteurs étrangers.

Voici en lignes générales les principaux aspects de la spécialisation proposée par les Archives Nationales. La structure et le fonctionnement du cours seront déterminés dans un bref délai, si bien qu'il sera inauguré l'an prochain, ou du moins déjà susceptible de contribuer au perfectionnement du niveau de l'enseignement de l'Archivistique dans notre pays.

Il faudra traiter encore de la bibliothèque d'appui du cours. Les Archives Nationales sont en train d'implanter le Centre National de Référence en Archivistique (CNRA), dans le but de répondre à la demande du cours et de diffuser dans les institutions universitaires et les archives, la localisation de la bibliographie disponible sur tout le territoire national. En outre, elles captent actuellement des ressources pour compléter et augmenter leur propres fonds bibliographiques dans les domaines des archives, de l'histoire, de l'administration publique et du droit constitutionnel et administratif.

4. RÉGLEMENTATION X RÉALITÉ

La création et la réglementation des professions d'archivistes et de technicien d'archives ont été respectivement instituées par la loi 6.546 du 4 juillet 1978 et par le décret 82.590 du 6 novembre de la même année. Selon ces outils légaux, l'exercice

de ces professions n'est autorisé qu'aux titulaires de diplômes obtenus au Brésil à la suite d'un cours supérieur d'archivistique dans les formes reconnues par la loi; le même droit est reconnu aux titulaires de diplômes étrangers sanctionnant un cours supérieur d'archivistique, diplômes validés au Brésil conformément aux dispositions légales, aux techniciens d'archives porteurs de certificats de fin d'études secondaires; à ceux qui, sans posséder les qualifications ci-devant mentionnées, peuvent faire valoir cinq années ininterrompues ou dix années avec interruptions d'activité dans le domaine des archives fonctionnant comme archivistes ou techniciens d'archives, et cela à dater de l'entrée en vigueur de la loi; aux porteurs de certificats de fin d'études secondaires ayant subi un entraînement spécifique comme technicien d'archives lors* du Conseil Fédéral de la Main d'Oeuvre et du Ministère du Travail, avec une charge horaire d'au moins 1.110 heures dans les branches spécifiques. On notera que pour l'essentiel ces diplômes revêtent un caractère nettement corporatiste de par leur souci d'attribuer à l'activité un statut académique, dans le but éventuel de préparer a court terme la reconnaissance sociale de la profession.

A l'encontre de ce qui se produit lors de la création de professions au Brésil, la réglementation de la carrière d'archiviste a surgi en même temps que débutait les cours supérieurs d'archivistique. De par le fait que pour lors seuls trois cours supérieurs fonctionnent, et que la formation professionnelle se révèle insuffisante du point de vue de la qualité pour répondre à l'éventail des demandes dans le domaine des archives, la réglementation de la profession, de la façon dont elle a été conçue, a fermé la porte à d'autres solutions quant à une formation qui puisse à court et à moyen terme offrir une nouvelle perspective à l'établissement de la profession d'archiviste. Il a manqué au législateur une certaine largeur dans sa vision de la réalité.

Déjà se manifestent les premiers symptômes de cette situation: le manque de personnel apte à répondre à la demande de l'administration publique, avec la création de postes d'archivistes

* d'un cours administré par des entités accréditées auprès(...)

dans les services publics fédéraux. Bien que la création de cette carrière ait représenté une grande conquête, il faut convenir que sa mise en place au sein des organes publics par l'engagement de professionnels diplômés au Brésil ou à l'étranger et de niveau supérieur pose un problème. La plupart des archivistes engagés sont formés d'anciens fonctionnaires qui, de par leur intégration dans les nouvelles normes professionnelles, y gagneront probablement de meilleures conditions de rémunération, avec souvent une mise à la retraite immédiate. D'autre part, même si l'administration fédérale ouvre des concours publics afin de remplir les places éventuellement libres, le nombre d'archivistes jouissant d'une formation supérieure est encore trop réduit pour combler le grand manque actuel.

Il convient de souligner que les universités elles-mêmes, par le fait qu'elles ignorent ce qu'a établi le texte légal ainsi que l'engagement qu'elles avaient pris en ce qui concerne les cours de troisième cycle d'archivistique* pour pouvoir faire face à la réalité à laquelle elles sont confrontées. Aussi bien ces nouveaux cours universitaires que celui qui sera créé aux Archives Nationales confirment l'urgence qu'il y a à répondre à la demande croissante d'un personnel qualifié disponible dans de brefs délais tant dans le secteur public que privé.

5. CONCLUSION

En bref, l'état actuel des choses montre clairement que la proposition qui apparaît dans les instruments légaux qui protègent la profession et qui s'efforce de coller à la réalité n'a fait qu'aggraver le fossé existant entre la vision formaliste qui l'a inspirée et une vision dynamique du problème des archives.

Vu les conditions précaires dans lesquelles se trouve relégué le patrimoine de la documentation du pays, il existe un vaste espace qui doit être occupé par le technicien d'archives, par l'archiviste de formation supérieure et par le spécialiste formé en troisième cycle. Pour ce faire, il devient impérieux que ce

* créent des cours de spécialisation au niveau du troisième cycle(...)

dernier soit reconnu sur le plan légal comme un professionnel dans le domaine des archives. Une formule permettant une solution au problème pourrait résider dans l'amendement ou dans la mise à jour de la loi qui a établi la profession, et qui bénéficierait ces spécialistes en leur octroyant l'autorisation légale d'exercer la profession; de même il faudrait procéder à une modification correspondante dans la loi qui a créé la carrière dans les services publics fédéraux.

Notes

1. Directrices para la preparación de programas de estudios sobre la gestión de documentos y la administración de archivos modernos: un estudio del RAMP, Paris, 1982, p.6.

2. Liste des disciplines qui composent le curriculum complet des cours supérieurs d'archivistique avec licence en archives historiques de l'Université Fédérale de Santa Maria, avec leurs charges horaires respectives: Administration I (30h); Fondements Scientifiques des Communications (60h); Archives I (60h); Méthodologie de la Recherche (75h); Introduction aux Etudes de Droit I (60h); Introduction à l'Histoire (75h); Rédaction en Portugais I (60h); Administration II (30h); Théorie de l'Information (45h); Documentation I (30h); Classement de Documents (30h); Archives II (75h); Introduction aux Études de Droit II (60h); Anglais Instrumental I (60h); Rédaction en Portugais II (60h); Photographie A (45h); Organisation et Méthodes I (60h); Documentation II (45h); Archives III (60h); Notariat I (60h); Histoire Administrative, Economique et Sociale du Brésil (75h); Anglais Instrumental II (60h); Reprographie (45h); Introduction à la Contabilité (60h); Archives IV (90h); Anthropologie du Document (45h); Notariat II (60h); Français Instrumental I (60h); Espagnol Instrumental I (60h); Statistique B (60h); Introduction aux Relations Publiques (45h); Fondements de la Paléographie et de la Diplomatie (45h); Archives V (75h); Microfilmage (30h); Projets et Administration d'Archives (45h); Introduction au Traitement des Données (60h); Psychologie des Rapports Humains (60h); Français Instrumental II (60h); Espagnol Instrumental II (60h); Sociologie Appliquée à l'Administration (60h); Archives et Sources de l'Histoire du Brésil (60h); Historiographie Brésilienne (45h); Histoire de la Culture (60h); Logique (60h); Fondements de la Sigillographie et de la Numismatique (45h); Fondements de l'Héraldique (45h); Calcul des Probabilités

Appliqué à la Statistique (60h); Stage sous Supervision (420h);
Stage auprès d'Archives Historiques (120h).

3. Liste des disciplines qui composent le curriculum de spécialisation en archives, à niveau de troisième cycle, à l'Université de São Paulo, avec les charges horaires respectives: Introduction à l'Archivistique (12h); Archives Courantes (24h); Archives Intermédiaires (24h); Archives Permanentes (24h); Archives Privées (8h); Archives d'Entreprise (12h); Administration I (12h); Administration II (12h); Analyse de Documents (20h); Histoire I (12h); Histoire II (12h); Droit (8h); Notariat (8h); Paléographie (12h); Diplomatique (8h); Informatique (8h); Microfilmage (12h); Restauration (12h).